RFQ Référence: 90-2022	Date: 22 November 2022

SECTION 1 : DEMANDE DE PRIX (RFQ) /

Services d'Hébergement hôtelier et de forfait séminaire pour le Système des Nations Unies (SNU)	Ville de Marrakech Catégorie : 5 étoiles

Avis de report

Le PNUD vous invite à remettre votre offre de prix pour la fourniture de biens, de travaux et/ou de services, conformément à l'annexe 1 de la présente RFQ.

Cette demande de prix comprend les documents suivants :

Section 1 : Cette lettre d'invitation

Section 2 : RFQ Instructions et Données

Annexe 1 : Cahier des exigences

Annexe 2 : Formulaire de soumission de l'Offre

Annexe 3 : Offre technique

Annexe 4 : Conditions générales

Lors de la préparation de votre devis, veuillez suivre les instructions et données de la RFQ. Veuillez noter que les devis doivent être présentés à l'aide de l'annexe 2 : Formulaire de soumission de l'Offre et Annexe 3 : Offre technique et financière, selon la méthode et à la date et l'heure indiquées en Section 2. Il est de votre responsabilité de veiller à ce que votre devis soit soumis avant la date limite. Les offres reçues après la date limite de soumission, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en considération pour évaluation.

Nous vous remercions et espérons recevoir votre offre.

Préparé par : Faïçal Marine

Signature: _____

Nom: Sahar Boukhar

Titre: Procurement & Admin. Associate

Date: Click or tap here to enter text.

SECTION 2 : INSTRUCTIONS ET DONNÉES DE LA RFQ **Introduction**	Les soumissionnaires doivent respecter toutes les exigences de la présente RFQ, y compris les modifications apportées par écrit par le PNUD. Cette RFQ est menée conformément à la UNDP Programme and Operations Policies and Procedures (POPP) on Contracts and Procurement Toute offre soumise sera considérée comme une offre par le soumissionnaire et ne constitue pas ou n'implique pas son acceptation par le PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer un contrat à un soumissionnaire à la suite de la présente RFQ. Le PNUD se réserve le droit d'annuler le processus d'approvisionnement à tout moment sans aucune responsabilité pour le PNUD, sur avis aux soumissionnaires ou publication d'un avis d'annulation sur le site Web du PNUD.
Date limite de soumission de l'offre	28/12/2022 à 16h00 (heure de Rabat) En cas de doute quant au fuseau horaire dans lequel l'offre doit être soumise, http://www.timeanddate.com/worldclock/. Pour la soumission eTendering - comme indiqué dans le système eTendering. Notez que le fuseau horaire du système se situe dans le fuseau horaire EST/EDT (New York).
Méthode de soumission	Les offres doivent être soumises comme suit : ☒ Adresse e-mail dédiée Adresse de soumission: procurement.morocco@undp.org ▪ Format de fichier : PDF & Word ▪ Les noms de fichiers doivent être d'une longueur maximale de 60 caractères et ne doivent contenir aucune lettre ou caractère spécial autre que celui de l'alphabet/clavier latin. ▪ Tous les fichiers doivent être exempts de virus et non corrompus. ▪ Taille du fichier maximal par transmission : Click or tap here to enter text. ▪ Objet obligatoire de l'e-mail : RFQ 90-2022 Services d'Hébergement hôtelier et de forfait séminaire pour le Système des Nations Unies (SNU) en catégorie 5 étoiles ▪ Plusieurs courriels doivent être clairement identifiés en indiquant dans la ligne d'objet « e-mail no X de Y », et l'email final « Y de Y ». ▪ Il est recommandé que l'Offre complète soit consolidée en aussi peu d'attachement que possible. Le soumissionnaire doit recevoir un courriel confirmant la réception par retour de courrier. [Pour la méthode eTendering, cliquez sur le lien https://etendering.partneragencies.org et insérer des informations du numéro d'Event ID] • Insérez le BU Code et le numéro d'Event ID Des instructions détaillées sur la façon de soumettre, de modifier ou d'annuler une offre dans le système eTendering sont fournies dans le guide utilisateur du soumissionnaire et les vidéos d'instruction du système eTendering disponibles sur ce lien: http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/procurement-notices/resources/
Coût de préparation du devis	Le PNUD n'est pas responsable des coûts associés à la préparation et à la présentation d'un devis par un fournisseur, quel que soit le résultat ou la façon de procéder au processus de sélection.
Code de conduite des fournisseurs, fraude, corruption,	Tous les fournisseurs potentiels doivent lire le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et considérer qu'il fournit les normes minimales attendues des fournisseurs de l'ONU. Le Code de conduite, qui comprend des **principes sur le travail, les droits de la personne, l'environnement et la conduite éthique,** peut être trouvé à l'article : https://www.un.org/Depts/ptd/about-us/un-supplier-code-conduct En outre, le PNUD applique strictement une politique de tolérance zéro à l'égard des pratiques interdites, y compris la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique ou non

	professionnelles et l'obstruction des fournisseurs du PNUD et exige que tous les soumissionnaires/fournisseurs respectent les normes d'éthique les plus élevées pendant le processus d'approvisionnement et la mise en œuvre des contrats. La politique antifraude du PNUD se trouve à l'adresse : http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_and_investigation.html#anti
Cadeaux et hospitalité	Les soumissionnaires/vendeurs ne doivent pas offrir de cadeaux ou d'hospitalité de quelque nature que ce soit aux membres du personnel du PNUD, y compris des voyages récréatifs à des événements sportifs ou culturels, des parcs à thème ou des offres de vacances, de transport ou d'invitations à des déjeuners extravagants, des dîners ou autres. Conformément à cette politique, le PNUD : a) rejette une offre s'il détermine que le soumissionnaire choisi s'est livré à des pratiques corrompues ou frauduleuses en concurrence pour le contrat en question ; b) Déclare un vendeur inéligible, indéfiniment ou pour une période indiquée, pour obtenir un contrat s'il détermine à tout moment que le vendeur s'est livré à des pratiques corrompues ou frauduleuses en concurrence ou dans l'exécution d'un contrat du PNUD.
Conflit d'intérêts	Le PNUD exige de chaque fournisseur éventuel d'éviter et de prévenir les conflits d'intérêts, en divulguant si vous, ou l'un de vos affiliés ou de votre personnel, avez participé à la préparation des exigences, de la conception, des spécifications, des estimations de coûts et d'autres renseignements utilisés dans la présente RFQ. Les soumissionnaires doivent éviter strictement les conflits avec d'autres affectations ou leurs propres intérêts, et agir sans tenir compte des travaux futurs. Les soumissionnaires jugés en conflit d'intérêts seront disqualifiés. Les soumissionnaires doivent divulguer dans leur offre leur connaissance des éléments suivants : a) Si les propriétaires, les copropriétaires, les dirigeants, les administrateurs, les actionnaires majoritaires, de l'entité soumissionnaire ou du personnel clé qui sont des membres de la famille du personnel du PNUD impliqués dans les fonctions d'approvisionnement et/ou le gouvernement du pays ou tout partenaire d'exécution recevant des biens et/ou des services en vertu de la présente RFQ. L'éligibilité des soumissionnaires qui appartiennent en totalité ou en partie au Gouvernement est subordonnée à l'évaluation et à l'examen ultérieurs par le PNUD de divers facteurs tels que l'enregistrement, le fonctionnement et la gestion en tant qu'entité commerciale indépendante, l'étendue de la propriété ou de l'action du gouvernement, la réception de subventions, le mandat et l'accès à l'information concernant la présente RFQ, entre autres. Les conditions qui peuvent entraîner un avantage indu par rapport aux autres soumissionnaires peuvent entraîner le rejet éventuel de la soumission.
Conditions générales du contrat	Tout bon de commande ou tout contrat qui sera émis à la suite de la présente RFQ est soumis aux conditions générales du contrat Sélectionnez le GTC applicable : ☐ General Terms and Conditions / Special Conditions for Contract. ☐ General Terms and Conditions for de minimis contracts (services only, less than $50,000) ☐ General Terms and Conditions for Works Les conditions applicables et d'autres dispositions sont disponibles sur UNDP/How-we-buy
Conditions spéciales du Contrat	☐ Annulation du PO/Contrat si la livraison/l'achèvement est retardé de [indiquer le nombre de jours] ☐ Autres [pls. Spécifier]
Eligibilité	Un vendeur qui sera engagé par le PNUD ne peut être suspendu, radié ou autrement identifié comme inéligible par une Organisation des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre Organisation internationale. Les fournisseurs sont donc tenus de divulguer au PNUD s'ils sont soumis

	à une sanction ou à une suspension temporaire imposée par ces organisations. Un manquement à cette instruction peut entraîner la résiliation d'un contrat ou d'un PO délivré ultérieurement au vendeur par le PNUD. Il incombe au soumissionnaire de veiller à ce que ses employés, membres de coentreprises, sous-traitants, fournisseurs de services, fournisseurs et/ou leurs employés satisfassent aux critères d'admissibilité établis par le PNUD. Les soumissionnaires doivent avoir la capacité juridique de conclure un contrat les liant au PNUD et de livrer dans le pays, ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé [modifier en cas d'autres conditions d'admissibilité].
Devise de l'Offre	L'offre sera établie en Dirham Marocain (MAD)
Joint-Venture, Consortium ou Association	Si le soumissionnaire est un groupe de personnes morales qui formeront ou ont formé une coentreprise (JV), un consortium ou une association pour l'offre, ils confirmeront dans leur offre que : (i) ils ont désigné une partie pour agir en tant qu'entité principale, dûment investie de l'autorité de lier légalement les membres de la JV, du Consortium ou de l'Association conjointement, qui sont mis en évidence par un accord dûment notarié entre les entités juridiques et présentés avec la soumission; ii) s'ils obtiennent le contrat, le contrat sera conclu, par et entre le PNUD et l'entité principale désignée, qui représentera pour et pour le compte de toutes les entités membres comprenant la coentreprise, le consortium ou l'association. Se référer aux articles 19 à 24 sous Solicitation policy pour plus de détails sur les dispositions applicables sur les coentreprises, consortium ou association.
Une seule offre	Le soumissionnaire (y compris l'entité principale au nom des membres individuels d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association) ne soumet qu'une seule offre, soit en son nom propre, soit, si une coentreprise, un consortium ou une association, en tant qu'entité principale de cette coentreprise, consortium ou association. Les soumissions présentées par deux (2) ou plusieurs soumissionnaires sont toutes rejetées s'il s'agit de l'une des soumissions suivantes : a) ils ont au moins un associé, un administrateur ou un actionnaire de contrôle en commun ; b) l'un d'entre eux reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de l'autre ou des autres ; ou b) ils ont le même représentant légal aux fins du présent RFQ ; c) ils ont une relation entre eux, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, qui les met en mesure d'avoir accès à de l'information ou d'influencer sur la soumission d'un autre soumissionnaire au sujet de ce processus de RFQ ; ou d) ils sont sous-traitants de l'offre de l'autre, ou un sous-traitant d'une offre soumet également une autre offre sous son nom en tant que soumissionnaire principal ; e) certains membres clés du personnel proposés pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participent à plus d'une soumission reçue pour ce processus de la QRF. Cette condition relative au personnel ne s'applique pas aux sous-traitants inclus dans plus d'une offre.
Droits et taxes	Article II, Section 7, de la Convention sur les privilèges et immunités prévoit, entre autres, que l'Organisation des Nations Unies, y compris le PNUD en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, est exemptée de toutes les taxes directes, à l'exception des redevances pour les services publics, et est exemptée de restrictions douanières, de droits et de redevances de nature similaire pour les articles importés ou exportés pour son usage officiel. Toutes les cotations sont présentées déduction faite des impôts directs et des autres taxes et droits, sauf indication contraire ci-après : Tous les prix doivent : ☒ Inclure la TVA et les autres impôts indirects applicables ☐ Exclure la TVA et des autres taxes indirectes applicables [Conformément à l'accord de projet et de pays applicable]
Langue de l'offre	Français Y compris la documentation comprenant les catalogues, les instructions et les manuels d'exploitation.

Documents à soumettre	Les soumissionnaires doivent inclure les documents suivants dans leur devis : ☒ Annex 2 : Formulaire de soumission de devis dûment rempli et signé ☒ Annex 3 : Offre technique et financière dûment complétée et signée et conforme au cahier des exigences de l'annexe 1 ☒ Profil de l'entreprise. ☒ Certificat d'enregistrement ; ☐ Liste et la valeur des projets réalisés au cours des XXX dernières années ainsi que les coordonnées du client qui peuvent être contactés pour obtenir de plus amples renseignements sur ces contrats ; ☐ Liste et valeur des projets en cours avec le PNUD et d'autres organisations nationales/multinationales avec les coordonnées des clients et le ratio d'achèvement actuel de chaque projet en cours ; ☐ Déclaration de performance satisfaisante (certificats) des XXXX meilleurs clients en termes de valeur du contrat dans un domaine similaire ; ☐ CV complets et signés pour le personnel clé proposé ; ☐ Autre Click or tap here to enter text.
Période de validité de l'offre	Les devis restent valables pour 90 jours ouvrables à partir de la date limite pour la soumission de l'offre.
Variation de prix	Aucune variation des prix due à l'escalade, à l'inflation, à la fluctuation des taux de change ou à tout autre facteur du marché ne peut être acceptée à tout moment pendant la validité de l'offre et ce après la réception de ladite offre.
Soumissions partielles	☒ Non autorisé ☐ Autorisé Insérer les conditions pour les devis partiels et s'assurer que les exigences sont correctement énumérées dans les lots pour permettre les devis partiels
Soumissions alternatives	☐ Non autorisé ☐ Autorisé Si elle est autorisée, un autre devis ne peut être soumis que si un devis conforme aux exigences de la RFQ est soumis. Lorsque les conditions de son acceptation sont remplies, ou que des justifications sont clairement établies, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'un autre devis. Si des devis multiples/alternatifs sont soumis, ils doivent être clairement marqués comme « Offre principale » et « Offre alternative »
Conditions de paiement	☒ 100 % dans les 30 jours suivant la réception des biens, des œuvres et/ou des services et la présentation de documents de paiement. ☐ Autre Click or tap here to enter text.
Conditions de libération du Paiement	☒ Acceptation écrite des biens, services et travaux, basé sur la pleine conformité aux exigences de la RFQ ☐ Autres [pls. spécifier]
Personne-ressource pour la correspondance, les notifications et les clarifications	Adresse e-mail: Procurement.morocco@undp.org Attention : Les offres ne doivent pas être soumises à cette adresse, mais à l'adresse pour la soumission de l'offre ci-dessus. Dans le cas contraire, l'offre sera disqualifiée. Tout retard dans la réponse du PNUD n'est pas utilisé comme motif de prorogation du délai de présentation, à moins que le PNUD ne détermine qu'une telle prolongation est nécessaire et communique un nouveau délai aux proposants.
Clarifications	Les demandes de clarification des soumissionnaires ne seront acceptées 3 jours avant la date limite de soumission. Les réponses à la demande de clarification seront communiquées d'une manière anonyme à l'ensemble des soumissionnaires
Méthode d'évaluation	☒Le Contrat ou Bon de Commande sera attribué à l'offre la plus basse techniquement conforme

Critères d'évaluation	☒Respect total de toutes les exigences visées à l'annexe 1 ☒Acceptation complète des conditions générales du contrat
Droit de ne pas accepter d'offres	Le PNUD n'est pas tenu d'accepter un devis, ni d'attribuer un contrat ou un bon de commande
Droit de modifier l'exigence au moment de l'attribution	Au moment de l'attribution du contrat ou du bon de commande, Le PNUD se réserve le droit de modifier (augmenter ou diminuer) la quantité de services et/ou de marchandises, jusqu'à vingt-cinq pour cent (25% maximum) de l'offre totale, sans modification du prix unitaire ou d'autres modalités.
Type de contrat à attribuer	☒ Contract Face Sheet (Biens et services) (ce modèle est également utilisé pour l'accord à long terme) et si un LTA sera signé, spécifiez le document qui déclenchera la commande. Par exemple, PO, etc.)
Date prévue pour l'attribution du contrat.	Décembre 2022
Durée maximale de Contrat LTA	01 an
Publication de l'attribution du contrat	Le PNUD publiera les attributions de contrats d'une valeur de 100 000 USD et plus sur les sites Web du CO et du site Web global du PNUD.
Politiques et procédures	Cette RFQ est menée conformément aux UNDP Programme and Operations Policies and Procedures
Enregistrement UNGM	Tout contrat résultant de cet exercice RFQ sera subordonné à l'enregistrement du fournisseur au niveau approprié sur le site Web du Marché mondial des Nations Unies (UNGM) à l'adresse suivante : www.ungm.org. Le soumissionnaire peut toujours soumettre un devis même s'il n'est pas enregistré auprès de l'UNGM, toutefois, si le soumissionnaire est sélectionné pour l'attribution du contrat, le soumissionnaire doit s'inscrire à l'UNGM avant la signature du contrat.

ANNEXE 1 : CAHIER DES EXIGENCES

Objet : **Mise en place d'accord à long terme (LTA) avec plusieurs catégories de prestataires pour les services d'hébergement hôtelier et de forfait séminaire pour le compte des Agences du Système des Nations Unies (SNU) au Maroc .**

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de certaines de ses activités d'appui au Gouvernement du Maroc, les Agences des Nations Unies organisent des conférences, ateliers, séminaires ou réunions qui revêtent dans certains cas, un caractère évènementiel. En vue de faciliter l'organisation de ce type d'activités, le PNUD souhaite établir, avec des prestataires de la place, un contrat à long terme (LTA) qui sera valable pour une durée de trois (03) années renouvelables sur une base annuelle avec un maximum de deux (02) renouvellements sous réserve d'une évaluation annuelle de performance satisfaisante des prestataires. Cependant, le contrat n'impose aucune garantie concernant l'exclusivité des transactions, ni un volume minimum. Les prestataires de service ne devront pas imposer au PNUD un minimum de volume de vente.

Ce LTA sera établi pour le compte des Agences des Nations Unies (SNU) au Maroc pour une durée d'01 an, selon la liste suivante :

- Programme des Nations Unies pour le Développement – **UNDP**
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture - **FAO**
- Organisation internationale pour les migrations- **IOM**
- Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies- **UNECA**
- Fonds des Nations Unies pour la population – **UNFPA**
- Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'Autonomisation des Femmes **– UN WOMEN**
- Organisation des Nations Unies contre le Sida **- UNAIDS**
- Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture- **UNESCO**
- Agence des Nations Unies pour les Réfugiés- **UNHCR**
- Fonds des Nations Unies pour l'Enfance – **UNICEF**
- Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets - **UNOPS**
- Organisation Mondiale de Santé – **WHO**
- Programme d'Aide Alimentaire – **WFP**

Les principales services requis dans le cadre de cet accord sont ci-après :

- **Forfait séminaire ;**
- **Hébergement ;**

Chaque soumissionnaire devra choisir sa catégorie d'appartenance avant de présenter sa proposition. Le choix de la catégorie doit se faire obligatoirement suivant les critères énoncés ci-dessous.

Catégorie de l'hôtel	5 étoiles
Ville	Marrakech

Ville	Description	Nombre de nuitées	Nombre de forfaits séminaire
Marrakech	**Hôtel 5***	1105	474

Important :

- Les hôtels doivent être également inspectés et approuvés par le Département de la sûreté et de la sécurité-UNDSS pour s'assurer de la conformité aux normes de sécurité en vigueur des Nations Unies.
- Le PNUD réserve le droit d'accepter ou de rejeter la soumission d'un fournisseur, se basant sur le rapport l'évaluation de l'équipe de sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité-UDSS.
- Le soumissionnaire doit mentionner un délai raisonnable de modification ou d'annulation sans frais.

A titre indicatif, veuillez noter le volume d'affaire en 2019 et les quantités commandées dans les principales villes :

Ville	CA Nuitées d'hôtel	CA forfaits Séminaires
Marrakech	1 800,00 MAD	290 000,00 MAD

2. Services et prestations requis :

A. Hébergement :

Hébergement en chambres avec petit déjeuner	
Chambre standard	Single
	Double

- L'évaluation se fera sur la base d'une chambre standard BB single

B. Forfait séminaire :

Forfait séminaire avec location de salle
1 café d'acceuil (besoin opionnel)
1 pause-café (simple et améliorée) - Demi-journée séminaire
1 pause-café (simple et améliorée) + Déjeuner -Demi-journée séminaire
2 pauses café (simple et améliorée)+ Déjeuner -Journée séminaire entière

- L'évaluation se fera sur la base du forfait séminaire avec une pause-café améliorée

C. Restauration :

Nourriture et boissons (F&B) par personne
Petit déjeuner
Déjeuner
Diner
Cocktail réception

D. Centre d'affaire :

Besoins optionnels
Photocopie
Impression noir et blanc
Impression couleur
Fax
Transfert aller-retour à l'aéroport

E. Location d'équipement audio-visuel et autres

Besoins optionnels
PC portable
PC-Unité centrale + imprimante
Projecteur LCD+écran

Capacité additionnelle pour la connexion Internet

3. Description des prestations, services liés, exigences techniques et informations diverses

A. Hébergement :

Chambre standard avec :

- Mobilier complet et fonctionnel
- Linge de maison en excellent état de propreté
- Eclairage de bonne qualité
- Air conditionné à température modulable
- Télévision + Télécommande
- Salle de bains
- Réfrigérateur
- Coffre-fort

Merci de mentionner :

- Le nombre de chambres single et double

B. Forfait séminaire :

Pour ce service, les besoins des agences du SNU sont présentés ci-dessous :

- Salle climatisée avec un système d'éclairage général et satisfaisant ;
- Salle équipée d'un vidéo projecteur adapté, d'un écran, du matériel d'alimentation électrique (rallonges, multiprises etc…) ;
- Salle équipée de flipshart,papier, bloc notes, stylos,tableau blanc
- Salle équipée de matériel de sonorisation performant et adapté à la capacité de la salle considérée avec un minimum de 2 micros baladeurs ;
- Salle avec accès gratuit wifi, internet haut débit ;
- Parking sécurisé avec une capacité d'au moins 20 véhicules ; est un atout
- Existence de service de sécurité
- Salle avec tables dressées correctement avec des éléments de qualité de façon identique et d'une propreté irréprochable : serviettes et nappes (en tissu), couverts, décoration florale……. avec possibilité de plusieurs configurations des tables selon les besoins des séminaires
- Salle avec sièges en bon état et confortables ;
- En cas de l'existence des moquettes, elles doivent être en bon état et bien entretenues.

Merci de mentionner :

- Existence de salles pour bureau de travail en groupe ou secrétariat ;
- La capacité et le nombre des différentes salles proposées dans l'offre
- Si certains équipements font l'objet de location externe.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique

C. Restauration :

Pour ce service, les prestataires offriront un ensemble de services par convive suivant les besoins ci-dessous :

- **Pauses café** :
    - Pause-café matin : Viennoiseries, café, thé, jus de fruit, eau.
    - Pause-café après-midi : canapés salés, mini gâteaux, fruits de saison, fruits secs, café, thé, jus de fruit, eau

- **1 pause déjeuner** avec la composition ci-après :

- Salade froide ou légumes chauds
- Poissons (frit, frais ou en sauce)
- Viandes (brochette ou en sauce)
- Volaille (brochette ou en sauce)
- Accompagnement : riz, pommes sautées ou nature, légumes ..
- Assortiment de fruit frais de saison ou salade de fruit
- Station café et thé
- Assortiment de boissons non alcoolisées (soft drinks) et de l'eau

En plus de ces besoins, les exigences des agences du SNU dans la mise en place du buffet, si applicable, sont :

- La mise en place du buffet : tables dressées correctement avec des éléments de qualité de façon identique et d'une propreté irréprochable : serviettes et nappes (en tissu), couverts
- La ponctualité dans la livraison : le buffet doit être prêt au moins 30 minutes avant l'heure indiquée pour la pause déjeuner
- Le service : professionnalisme et propreté des serveurs, étiquetage bien visible pour identification des repas du buffet

F. Centre d'affaire :

Les besoins cités ci-dessous sont en option.

G. Location d'équipement Audio-visuel et autres

- Les besoins cités ci-dessous sont **en option**
- Pour le transfert aéroport ,merci de mentionner les tarifs des aéroports les plus proches de la ville

ANNEXE 2: FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE

Les soumissionnaires sont priés de remplir ce formulaire, y compris le profil de la société et la déclaration du soumissionnaire, de le signer et de le retourner dans le cadre de leur devis ainsi que l'annexe 3 : Offre technique et financière. Le soumissionnaire remplit ce formulaire conformément aux instructions indiquées. Aucune modification de son format n'est autorisée et aucune substitution n'est acceptée.

Nom du soumissionnaire :	Click or tap here to enter text.	
RFQ reference:	Click or tap here to enter text.	Date: Click or tap to enter a date.

Les prix doivent être présentés en dirham Marocain (MAD)

Les hôtels sont invités à se baser sur les quantités se trouvant au niveau du tableau des exigences et des spécifications techniques (page 21)

Numéro d'objet	Description		Quantité	Prix unitaire Hors TVA MAD	Prix total Hors TVA MAD
	Hébergement				
1.	Chambre single				
2.	Chambre double				
	Forfait séminaire				
3.	1 pause-café -Demi-journée séminaire				
4.	1 pause-café + Déjeuner -Demi-journée séminaire				
5.	2 pauses café + Déjeuner -journée séminaire entière				
	Restauration				
6.	Petit déjeuner				
7.	Déjeuner				
8.	Diner				
9.	Cocktail reception				
	Centre d'affaire				
10.	Photocopies (par page)				
11.	Impression noire et blanc (par page)				
12.	Impression couleur (par page)				
13.	Fax (par page)				
14.	Flipshart, bloc-notes et stylos				
15.	Transfert aller-retour à l'aéroport (par transfert)				

Numéro d'objet	Description		Quantité	Prix unitaire Hors TVA MAD	Prix total Hors TVA MAD
	Location d'équipements Audiovisuel et autres				
16.	Photocopies (par page)				
17.	Impression noire et blanc (par page)				
18.	Impression couleur (par page)				
19.	Fax (par page)				
20	Transfert aller-retour à l'aéroport (par transfert)				
			Total HT		
			TVA ou autres taxes		
			Total TTC		

Nom du soumissionnaire : _____

Signature autorisée : _____

Nom du signataire autorisé :_____

Nom de la fonction :_____

Profil de l'entreprise

Description	Détail
Nom légal du soumissionnaire ou de l'entité principale pour les JV	Click or tap here to enter text.
Adresse juridique, Ville, Pays	Click or tap here to enter text.
Website	Click or tap here to enter text.
Année d'enregistrement	Click or tap here to enter text.
Structure juridique	Choose an item.
Êtes-vous un vendeur enregistré UNGM ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, Insérer le numéro de fournisseur UNGM
Certification d'assurance de la qualité (p. ex. ISO 9000 ou équivalent) *(Si oui, fournir une copie du certificat valide) :*	☐ Oui ☐ Non
Votre entreprise détient-elle une accréditation telle que la loi ISO 14001 ou l'ISO 14064 ou l'équivalent lié à l'environnement ? *(Si oui, fournissez une copie du certificat valide) :*	☐ Oui ☐ Non
Votre entreprise a-t-elle une déclaration écrite de sa politique environnementale ? *(Si oui, fournissez une copie)*	☐ Oui ☐ Non
Votre organisation fait-elle preuve d'un engagement important envers la durabilité par d'autres moyens, par exemple des documents de politique internes de l'entreprise sur l'autonomisation des femmes, les énergies renouvelables ou l'appartenance à des institutions commerciales qui font la promotion de ces questions (*Si oui, fournissez une copie)*	☐ Oui ☐ Non
Votre entreprise est-elle membre du Pacte mondial des Nations Unies	☐ Oui ☐ Non
Informations bancaires	Nom de la banque: Click or tap here to enter text.

	Adresse de la banque: Click or tap here to enter text. IBAN: Click or tap here to enter text. SWIFT/BIC: Click or tap here to enter text. Devise du compte: Click or tap here to enter text. Numéro de compte bancaire : Click or tap here to enter text.

Expérience pertinente antérieure : 3 contrats				
Nom des contrats précédents	**Coordonnées du client et des références, y compris le courrier électronique**	**Valeur du contrat**	**Période d'activité**	**Types d'activités entreprises**

Déclaration du soumissionnaire

Oui	Non	
☐	☐	**Exigences et conditions générales :** J'ai /Nous avons lu et bien compris la RFQ, y compris l'information et les données de la RFQ, l'annexe des exigences, les conditions générales du contrat et toutes les conditions spéciales du contrat. Je/nous confirmons que le soumissionnaire accepte d'être lié par eux.
☐	☐	Je/Nous confirmons que le soumissionnaire possède la capacité et les licences nécessaires pour satisfaire ou dépasser complètement les exigences et qu'il sera disponible pour délivrer durant la période pertinente du contrat.
☐	☐	**Éthique**: En soumettant cette offre, Je/nous garantissons que le soumissionnaire: n'a conclu aucun arrangement inapproprié, illégal, collusoire ou anticoncurrentiel avec un concurrent; n'a pas approché directement ou indirectement un représentant de l'acheteur (autre que le point de contact) pour faire du lobbying ou solliciter des renseignements concernant la RFQ ;n'a pas tenté d'influencer, ni de fournir une forme quelconque d'incitation personnelle, de récompense ou d'avantage à un représentant de l'acheteur.
☐	☐	Je/Nous confirmons qu'il s'engage à ne pas se risquer dans des pratiques interdites, ou toute autre pratique contraire à l'éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et de mener des affaires d'une manière qui évite tout risque financier, opérationnel, de réputation ou autre indu pour l'ONU et nous avons lu le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies: https://www.un.org/Depts/ptd/about-us/un-supplier-code-conduct et reconnaissons qu'il fournit les normes minimales attendues des fournisseurs de l'ONU.
☐	☐	**Conflit d'intérêts :** Je/Nous garantissons que le soumissionnaire n'a pas de conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu pour soumettre ce devis ou conclure un contrat pour exécuter les exigences. Lorsqu'un conflit d'intérêts survient au cours du processus de la RFQ, le soumissionnaire le signalera immédiatement au point de contact de l'organisation adjudicatrice.
☐	☐	**Interdictions, sanctions:** Je/Nous déclarons par les présentes que notre entreprise, ses filiales, filiales ou employés, y compris les membres de JV/Consortium ou les sous-traitants ou fournisseurs pour une partie quelconque du contrat n'est pas sous interdiction d'achat par l'Organisation des Nations Unies, y compris, mais sans s'y limiter, les interdictions découlant du Recueil des listes de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies et n'ont pas été suspendus, radiés, sanctionnés ou autrement identifiés comme non admissibles par aucune Organisation des Nations Unies ou le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre Organisation internationale.

Oui	Non	
☐	☐	**Faillite** : Je/Nous n'avons pas déclaré faillite, nous ne sommes pas impliqués dans des procédures de faillite ou de mise sous séquestre, et il n'y a pas de jugement ou d'action en justice en cours contre eux qui pourraient nuire à leurs opérations dans un avenir prévisible.
☐	☐	**Période de validité de l'offre :** Je/Nous confirmons que ce devis, y compris le prix, reste ouvert à l'acceptation de la validité de l'offre.
☐	☐	Je /Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute offre que vous recevrez, et nous certifions que les marchandises offertes dans notre devis sont nouvelles et inutilisées.
☐	☐	En signant cette déclaration, le signataire ci-dessous représente, justifie et convient qu'il a été autorisé par l'Organisation à faire cette déclaration en son nom.

Signature: _____

Nom: Click or tap here to enter text.

Titre: Click or tap here to enter text.

Date: Click or tap to enter a date.

ANNEXE 3 : OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires sont priés de remplir ce formulaire, de le signer et de le retourner dans le cadre de leur soumission ainsi que de l'annexe 2 : Formulaire de soumission de devis. Le soumissionnaire remplit ce formulaire conformément aux instructions indiquées. Aucune modification de son format n'est autorisée et aucune substitution n'est acceptée.

Nom du soumissionnaire :	Click or tap here to enter text.	
RFQ reference:	Click or tap here to enter text.	Date: Click or tap to enter a date.

Respect des spécifications techniques et exigences

La présente section doit démontrer que le soumissionnaire se conforme aux spécifications en identifiant les éléments spécifiques proposés, en répondant aux exigences point par point, comme indiqué, en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles proposées, et en montrant de quelle manière l'offre respecte ou dépasse les exigences ou spécifications. Tous les aspects importants doivent être traités au moyen de détails suffisants.

2.1 Une description détaillée de la manière dont le soumissionnaire fournira les biens et services requis, en gardant à l'esprit le caractère approprié des conditions locales et de l'environnement du projet. Détails sur la manière dont les différents éléments de service seront organisés, contrôlés et livrés.

2.2 Indiquer si des prestations seront sous-traitées, à qui, dans quel pourcentage des exigences, pour quelles raisons, les rôles proposés des sous-traitants et la manière dont l'ensemble des personnes feront fonctionner l'équipe.

2.3 L'offre doit également comprendre des détails au sujet des dispositifs d'examen de l'assurance qualité et de l'assurance technique interne du soumissionnaire.

2.4 Le plan de mise en œuvre, notamment un diagramme de Gantt ou un échéancier de projet indiquant le déroulement détaillé des activités qui seront entreprises et leur calendrier respectif.

2.5 Montrer la manière dont vous prévoyez d'intégrer des mesures de durabilité à l'exécution du contrat.

2.6 Note au PNUD : Dans la colonne « a », lister les objets de la section 5a. Les services et exigences connexes telles que l'installation, la formation et les services après-vente doivent également être listés, comme exigé.

Biens et services à fournir **Spécifications techniques**	**Votre réponse**				
	Respect des spécifications techniques		**Date de livraison** *(confirmer que vous vous y conformez ou indiquer votre date de livraison)*	**Attestation de qualité, licences d'exportation, etc.** *(indiquer tout élément applicable et le joindre)*	**Observations**
	Oui, nous nous y conformons	**Non, nous ne pouvons pas nous y conformer** *(indiquer divergences)*			
Hebergement : Chambre standard avec : - Mobilier complet et fonctionnel ; - Linge de maison en excellent état de propreté ; - Eclairage de bonne qualité ; - Air conditionné à température modulable ; - Télévision + Télécommande ; - Salle de bains ; - Réfrigérateur ; - Coffre-fort	☐	☐			

Biens et services à fournir Spécifications techniques	Votre réponse				
	Respect des spécifications techniques		Date de livraison *(confirmer que vous vous y conformez ou indiquer votre date de livraison)*	Attestation de qualité, licences d'exportation, etc. *(indiquer tout élément applicable et le joindre)*	Observations
	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer *(indiquer divergences)*			
Forfait séminaire : - Salle climatisée avec un système d'éclairage général et satisfaisant ; - Salle équipée d'un vidéo projecteur adapté, d'un écran, du matériel d'alimentation électrique (rallonges, multiprises etc…) ; - Salle équipée de flipshart,papier, bloc notes, stylos,tableau blanc - Salle équipée de matériel de sonorisation performant et adapté à la capacité de la salle considérée avec un minimum de 2 micros baladeurs ; - Salle avec accès gratuit wifi, internet haut débit ; - Parking sécurisé avec une capacité d'au moins 20 véhicules est un atout ; - Existence de service de sécurité ; - Salle avec tables dressées correctement avec des éléments de qualité de façon identique et d'une propreté irréprochable : serviettes et nappes (en tissu), couverts, décoration florale……. avec possibilité de plusieurs configurations des tables selon les besoins des séminaires ; - Salle avec sièges en bon état et confortables ; - En cas de l'existence des moquettes, elles doivent être en bon état et bien entretenues.	☐	☐			
Restauration **Pauses café** : - Pause-café matin : Viennoiseries, café, thé, jus de fruit, eau. - Pause-café après-midi : canapés salés, mini gâteaux, fruits de saison, fruits secs, café, thé, jus de fruit, eau - **1 pause déjeuner** : - Salade froide ou légumes chauds ; - Poissons (frit, frais ou en sauce) ; - Viandes (brochette ou en sauce) ; - Volaille (brochette ou en sauce) ; - Accompagnement : riz, pommes sautées ou nature, légumes .. ;	☐	☐			

Biens et services à fournir Spécifications techniques	Votre réponse				
	Respect des spécifications techniques		Date de livraison *(confirmer que vous vous y conformez ou indiquer votre date de livraison)*	Attestation de qualité, licences d'exportation, etc. *(indiquer tout élément applicable et le joindre)*	Observations
	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer *(indiquer divergences)*			
- Assortiment de fruit frais de saison ou salade de fruit ; - Station café et thé ; - Assortiment de boissons non alcoolisées (soft drinks) et de l'eau					
Centre d'affaire - Photocopie - Impression noir et blanc ; - Impression couleur ; - Fax ; - Transfert aller-retour à l'aéroport ;	☐	☐			
Location d'équipement Audio-visuel et autres - PC portable ; - PC-Unité centrale + imprimante ; - Projecteur LCD+écran ; Capacité additionnelle pour la connexion Internet	☐	☐			

Respect des exigences

Autres services et exigences connexes *(sur la base des informations fournies dans la section 5b)*	**Respect des exigences**		**Détails ou observations au sujet des exigences connexes**
	Oui, nous nous y conformons	**Non, nous ne pouvons pas nous y conformer** *(indiquer divergences)*	
Conformité aux Termes de référence	☐	☐	
Conformité à la Validité de l'offre de 120 jours	☐	☐	
L'Acceptation sans réserve des conditions générales du contrat du PNUD (CGC) par le soumissionnaire est un critère d'attribution du marché. La non-acceptation des CGC peut constituer un motif de rejet de la soumission. Suivre le lien ci-après pour les conditions générales : http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html	☐	☐	

Je, soussigné, certifie que je suis dûment autorisé à signer cette offre et à lier la société ci-dessous au cas où l'offre serait acceptée.	
Nom exact et adresse de l'entreprise Nom de l'entreprise Click or tap here to enter text. Adresse: Click or tap here to enter text. Click or tap here to enter text. Phone No.:Click or tap here to enter text. Adresse e-mail:Click or tap here to enter text.	Signature autorisée : Date:Click or tap here to enter text. Nom:Click or tap here to enter text. Titre fonctionnel du signataire :Click or tap here to enter text. Adresse e-mail: Click or tap here to enter text.

ANNEXE 4 :

Conditions générales

1.ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable au PNUD, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cette fin.

2.PAIEMENT

2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, le PNUD effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.

2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.

2.3 A moins d'y être autorisé par le PNUD, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.

2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès du PNUD.

3.EXONERATION FISCALE

3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérésde tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD au titre desdits impôts, droits ou redevances, le fournisseur devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.

3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le fournisseur à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce

cas, le fournisseur devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

4.RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

5.LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des biens.

6.CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par le PNUD, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

7.INSPECTION

7.1 Le PNUD disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.

7.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

8.VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des biens vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur devra garantir, défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le

PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

9.DROITS DU PNUD

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des biens au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

9.1 acquérir tout ou partie des biens auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;
9.2 refuser de prendre livraison de tout ou partie des biens ;
9.3 résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

10.LIVRAISON TARDIVE

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

11.CESSION ET INSOLVABILITE

11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.
11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.

13.INTERDICTION DE LA PUBLICITE

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

14.TRAVAIL DES ENFANTS

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

15.MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

16.REGLEMENT DES DIFFERENDS

16.1 **Règlement amiable.** Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

16.2 **Arbitrage.** A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, lesdits différends, litiges ou réclamations devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions concernant le droit applicable. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17.PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18. EXPLOITATION SEXUELLE

18.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

18.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

19. INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

20.POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.